



Ville de Rouen. Groupe Au cœur de Rouen

Conseil Municipal du 24 janvier 2022

Motion

15 millions d'euros enlevées aux compétences métropolitaines

Le 7 janvier dernier, le président de la Métropole Rouen Normandie a annoncé vouloir engager 15 millions d'euros pour financer des investissements de santé, en particulier des lits supplémentaires de réanimation. Il cite plusieurs établissements : le CHU de Rouen, l'hôpital d'Elbeuf et le centre Henri Becquerel.

Ce faisant, il semble être devenu borgne. En effet, notre système de santé repose à la fois sur la médecine hospitalière publique mais tout autant sur la médecine libérale, hospitalière et de ville. Comment pourrions-nous être soignés sans le réseau de médecins libéraux, généralistes et spécialistes ? Savez-vous que chaque année la clinique de l'Europe assure 40 000 urgences médico-chirurgicales ? 20 000 pour la clinique du Cèdre ? Que 3000 femmes accouchent chaque année à la clinique Mathilde ? Que 3000 urgences cardiologiques sont gérées chaque année à la clinique Saint Hilaire ? Faut-il parler aussi du centre Frédéric Joliot pour la prise en charge des cancers et des chimiothérapies réalisées dans chaque clinique ?

Lors de la crise Covid, des interfaces ont permis une coordination entre les différents acteurs de santé publics et privés, service de médecine Covid ouvert à la clinique saint Hilaire et lits de réanimation à la clinique de l'Europe, accueil de chirurgiens du CHU dans plusieurs établissements privés de notre métropole.

Les projets ne manquent pas également dans le secteur libéral et il est étonnant de ne pas considérer celui-ci comme un acteur à part entière de notre système de santé ! Est-il si indifférent de se faire opérer d'un cancer du côlon ou de soigner un infarctus du myocarde en hôpital ou en clinique ? Le choix de son médecin et de son établissement de soin est le fondement de notre système de santé.

Mais au-delà de cette vision curieusement segmentaire de notre organisation sanitaire, cette proposition du président de la Métropole interroge sur l'utilisation de l'argent public, c'est à dire de nos impôts. Cette décision est hors compétence métropolitaine. Elle dépend de l'Etat, via l'agence régionale de santé, et du conseil régional de Normandie pour les compétences territoriales. Or, quand on annonce la création de lits supplémentaires de réanimation, de quoi parle-t-on ? Monsieur Mayer Rossignol va-t-il aller chez But ou Ikéa acheter des lits pour la réanimation ? Les difficultés actuelles relèvent avant tout de la disponibilité du personnel bien plus que des investissements massifs soutenus par l'Etat et la Région. S'agit-il de participer aux salaires des infirmières de réanimation ? J'imagine que non. C'est donc bien un effet d'annonce bien éloigné de la réalité.

En effet, la Région Normandie a annoncé, le 13 janvier dernier, mobiliser 200 millions d'euros pour moderniser les établissements de santé et leurs équipements, développer la formation des personnels soignants, pour accompagner l'innovation et la recherche.

L'Etat, quant à lui, mobilise en parallèle 255 millions d'euros, issus du Ségur de la santé. Au total ce sont 455 millions d'euros engagés par les structures compétentes afin d'améliorer le fonctionnement du réseau sanitaire normand.

C'est pourquoi le conseil municipal de Rouen demande au Président de la Métropole :

- **De se coordonner avec l'Etat et la Région, pour définir sa place éventuelle dans le soutien au système de santé tant public que privé.**
- **D'indiquer sur quel budget les 15 millions d'euros seront pris dans les compétences métropolitaines ? L'argent public est une ressource précieuse. Cette décision limitera forcément notre capacité d'investissement dans d'autres domaines qui touchent aux compétences métropolitaines.**